



Commune de Condom
Communiqué de presse
DU 12 MAI 2020
CORONAVIRUS
ORGANISATION DES SERVICES

INFORMATION

COVID-19

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (covid-19), un assouplissement du confinement progressif est annoncé par le gouvernement à compter du 11 mai 2020, les services de la ville de Condom seront organisés de la manière suivante à compter du 11 mai 2020 :

1. **Service de la police municipale** : maintien de l'activité avec notamment les marchés et la gestion des flux au niveau des écoles. Le service pourra également recevoir des administrés mais uniquement sur rendez-vous et pour nécessité absolue en respectant les gestes barrières et port du masque.
2. **Service des affaires générales** : maintien de l'organisation actuelle c'est-à-dire une présence journalière à tour de rôle devra être assurée. Par ailleurs, les administrés pourront à nouveau se rendre au service des affaires générales mais uniquement sur rendez-vous et pour nécessité absolue. Les administrés seront alors reçus en respectant strictement les gestes barrières et port du masque.
3. **Service comptabilité** : maintien de l'organisation actuelle avec une présence journalière à tour de rôle et télétravail le reste du temps.
4. **Service des archives** : télétravail et reprise de l'activité à l'hôtel de ville ou au bâtiment des archives municipales mais avec interdiction formelle d'accueillir du public.
5. **Service informatique** : Maintien de l'organisation actuelle avec télétravail
6. **Service accueil de la mairie / population** : maintien de l'organisation actuelle c'est-à-dire une présence journalière à tour de rôle devra être assurée. A compter du lundi 18 mai 2020, les administrés pourront à nouveau se rendre au service accueil / état civil mais uniquement sur rendez-vous et si nécessité absolue. Les administrés seront alors reçus en respectant strictement les gestes barrières. De plus, la mairie sera ouverte tous les jours sans rendez-vous de 8h30 à 9h30 et de 16h à 17h avec respect des gestes barrières et du circuit mis en place afin de procéder à la vente des tickets de cantine. Le port du masque sera obligatoire pour les agents pendant ce créneau horaire.
7. **Service urbanisme** : télétravail et reprise de l'activité à l'hôtel de ville.
8. **Service ressources humaines** : Maintien de l'organisation actuelle c'est-à-dire une présence journalière un jour sur deux avec télétravail le reste du temps.

9. **Camping municipal** : maintien à domicile avec fermeture du camping jusqu'au 30 juin 2020.
10. **Service culturel** : réouverture progressive de la médiathèque en respectant le plan de déconfinement.
11. **Service technique** : reprise du travail.
12. **Service des sports** : reprise au sein des écoles de la ville de Condom afin de proposer des activités respectant les gestes barrières.
13. **Service des associations** : maintien de l'organisation actuelle
14. **Groupes scolaires et bâtiments communaux** : reprise des activités avec renforcement de la désinfection des zones de contact manuel (poignée de portes, interrupteur, ...) dans les écoles et locaux occupés.